

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/5/37
DOSSIER N°7620**

**CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL DE
LA CREUSE - PROGRAMMATION DES PROJETS -
SUBVENTIONS 2026**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Lucette CHENIER à Philippe BAYOL
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du
Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL DE LA
CREUSE - PROGRAMMATION DES PROJETS - SUBVENTIONS 2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;*

VU la délibération n°CD2022-12/4/34 du 16 décembre 2022 relative à la candidature auprès de l'Agence de Transition Écologique (ADEME) pour un Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Creuse ;

VU la convention de mandat n°21NAD1269 du 08/06/2023 confiant le paiement des dépenses de l'ADEME au Département de la Creuse concernant le contrat de chaleur renouvelable territorial ;

VU la convention de financement n°21NAD1063 du 08/06/2023 entre l'ADEME et Département de la Creuse concernant le Contrat d'objectifs (animation) dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial - Période 01/11/2022 au 31/10/2025, VU le procès-verbal de décisions d'attribution des aides de l'ADEME de la commission des aides du 10/07/2026 ;

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-10/5/37 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer, dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial de la Creuse, les subventions suivantes validées par l'ADEME en commission d'attribution des aides pour un montant total de **31 920,00 €** qui se décompose comme suit :

- **19 320 €** pour le changement du système de chauffage pour la mairie et la cuisine centrale à Les Mars ;
- **12 600 €** pour le changement du système de chauffage de la mairie de Reterre

Le procès verbal d'attribution reprenant le nom des bénéficiaires est joint en annexe à la présente délibération.

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 4581 Article 45811 Fonction 758.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET